

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-20

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE "ANGE GARDIEN" A MONTAUBAN DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVILLON SAINT-GABRIEL A L'EHPAD "ANGE GARDIEN" DE MONTAUBAN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de l'EHPAD "Ange Gardien" à Montauban, destinée à financer les travaux de reconstruction du pavillon « Saint Gabriel ».

Cet EHPAD, d'une capacité totale de 77 places, est géré par l'association « Maison de retraite Ange gardien ».

Les travaux de reconstruction concernent 20 lits du pavillon « Saint Gabriel » qui ont fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité en date du 15 avril 2008 et du 15 mars 2011.

Le P.P.I (Plan Pluriannuel d'Investissement) portant sur la réalisation de ces travaux a été validé le 10 janvier 2012.

Le coût total des travaux et le plan de financement de l'opération s'établissent comme suit :

Coût de l'opération :.....1 782 532,00 € TTC

Plan de financement :

- subvention CNSA (Plan d'aide à l'investissement).....100 000,00 € TTC (acquis)
- subvention A.R.S. (crédits non reconductibles).....150 000,00 € TTC (acquis)
- emprunt C.D.C.....1 532 532,00 €TTC

TOTAL.....1 782 532,00 € TTC

Pour financer l'opération, l'association Maison de Retraite "Ange Gardien" va contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :1 532 532,00 €

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt : 4,21 %

Echéance : trimestrielle

Type d'échéance : prêt à taux fixe à amortissement constant.

La garantie sollicitée auprès du département s'élève à 50 % du montant du prêt soit : 766 266,00 € ; la commune de Montauban ayant pour sa part accordé sa garantie à hauteur de 50 % également.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et le contrat de prêt correspondants.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'association « Maison de retraite Ange Gardien », pour la reconstruction du pavillon Saint Gabriel à l'EHPAD « Ange Gardien » de Montauban (20 lits), la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de 766 266 € pour un prêt d'un montant de 1 532 532 € sur une durée de 30 ans au taux d'intérêt de 4,21 %, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la commune de Montauban accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et le contrat de prêt correspondants, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,